

tache ici non seulement à présenter les dispositions et mécanismes prévus à cet effet; il se livre également à un examen parfois très critique de l'efficacité de ceux-ci. Il convient de souligner qu'il est tenu compte des développements les plus récents, dont l'adoption, le 17 juillet 1998, du traité instituant la Cour pénale internationale.

De par sa structure et son format, l'étude de Michel Deyra est d'un abord aisé. L'auteur sait en outre trouver des formules incisives. Ainsi, lorsqu'il écrit (p. 13) que «le droit humanitaire n'impose pas une vision de l'humanité», ou lorsqu'il nous rappelle (p. 26) que «le droit n'est pas obligatoire parce qu'il est sanctionné, mais bien qu'il est sanctionné parce qu'il est obligatoire». Cela rend la lecture tout à fait attrayante.

On peut naturellement regretter le caractère sommaire de la bibliographie proposée, certaines imprécisions et nombre de «coquilles» qui subsistent dans le texte. Il n'en demeure pas moins que cet ouvrage rendra sans aucun doute de très utiles services aux lecteurs (étudiants, membres des forces armées, représentants d'organisations non gouvernementales ou de Sociétés nationales) auxquels il est destiné.

**ANTOINE BOUVIER**

Conseiller juridique

Délégué auprès des milieux académiques  
CICR

**Véronique Harouel**

### **Histoire de la Croix-Rouge**

Que sais-je, Presses Universitaires de France (PUF), Paris, 1999,  
127 pages

Découvrir cet ouvrage de Véronique Harouel (docteur en droit et maître de conférences à l'Université de Paris VIII) a été un véritable plaisir, d'abord en raison du langage utilisé — simple et clair, concis et précis —, puis en raison du contenu. À mon avis, l'auteur a réussi à résumer, dans les 127 pages de cette prestigieuse édition de poche, les 136 années d'existence d'une organisation qui, sans avoir jamais eu le monopole de la

charité et de l'action humanitaire, n'en représente pas moins, comme l'écrit l'auteur, «le plus universel des mouvements œuvrant dans ce domaine et le mieux accepté par la communauté internationale».

L'ouvrage comprend six chapitres :

Le premier chapitre fait partager au lecteur l'expérience vécue par Dunant en Lombardie et les réflexions qu'il formule dans son livre *Un souvenir de Solferino*. Elles constitueront plus tard les fondements de la naissance de la Croix-Rouge et des règles codifiées du droit international humanitaire moderne. Un juste hommage est rendu à Gustave Moynier, véritable maître d'œuvre, grâce à qui il fut possible de bâtir l'édifice qu'est aujourd'hui le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et plus particulièrement le Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Ce chapitre passe en revue, de manière résumée mais pertinente, tous les intérêts, prises de position et actions des États de l'époque par rapport à la mission du CICR (lequel s'appelait alors le Comité international de secours aux blessés de guerre) et des toutes premières Sociétés nationales de la Croix-Rouge. Il évoque aussi la première Conférence diplomatique, l'adoption d'un emblème, et la première intervention du CICR sur un champ de bataille, pendant la guerre franco-allemande de 1870, premiers pas d'un long cheminement qui se poursuit de nos jours.

Le chapitre II décrit une période (1871-1913) difficile pour la Croix-Rouge et pour le droit naissant qui lui permet d'intervenir dans les conflits armés; les initiatives du gouvernement russe qui conduiront à la naissance du droit de La Haye, rival mais également complémentaire du droit de Genève; l'adoption de fait d'un nouvel emblème, celui du croissant rouge; les diverses démarches entreprises pour pouvoir agir en faveur des victimes; enfin, les guerres balkaniques, prélude de la Première Guerre mondiale.

Le chapitre III évoque la première grande épreuve du CICR et des Sociétés nationales de la Croix-Rouge, lors de la Première Guerre mondiale ; la gageure qu'a représenté la protection des prisonniers de guerre; les premières initiatives en faveur de la population civile; l'importante étape de consolidation du CICR et les défis immédiats des révolutions en Russie et en Hongrie.

Le chapitre IV fait découvrir au lecteur les difficultés, en particulier pour les vaincus de la guerre de 1914-1918. Il traite de la naissance de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge (aujourd'hui appelée Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) et de la

nécessité d'organiser les différentes composantes du Mouvement (répartition des tâches, adoption indispensable de statuts, etc.). Ce chapitre évoque aussi les nouveaux défis auxquels le droit international humanitaire est confronté, en raison des progrès de la technologie militaire et des nouvelles formes de guerre; les Conventions de 1906 et de 1929; le projet de Tokyo, nouvelle tentative pour protéger la population civile; les guerres des années 30; l'action de la Croix-Rouge en général.

Le chapitre V, consacré à la Seconde Guerre mondiale, évoque en particulier les multiples obstacles surmontés par le CICR dans son action pour les prisonniers de guerre, ainsi que les difficultés rencontrées pour intervenir en faveur des populations civiles dans les différents pays occupés.

Le chapitre VI retrace la période qui s'étend des débuts de la guerre froide à nos jours, avec la naissance du conflit Est-Ouest, les luttes de libération nationale et anticolonialistes, notamment, résume les Conventions de Genève de 1949 et décrit le processus de négociation des Protocoles additionnels de 1977. Il évoque la fusion, dans le Protocole I, des normes du droit de La Haye (conduite des hostilités) et du droit de Genève (protection et assistance en faveur des victimes de la guerre). Les problèmes rencontrés par le CICR pour obtenir d'être reconnu comme «intermédiaire neutre» dans certains conflits postérieurs à la Seconde Guerre mondiale sont brièvement mentionnés. En conclusion, l'auteur rappelle le bouleversement que signifie pour le monde la fin du conflit Est-Ouest et ses conséquences. Il passe en revue les nouveaux conflits, le statut d'observateur du CICR auprès des Nations Unies, et la coopération entre les composantes du Mouvement et les organes de l'ONU. Une section est consacrée à l'action de la Fédération lors de catastrophes naturelles, au rôle du CICR en tant que promoteur du droit international humanitaire, et à l'approbation, en 1965, des sept Principes fondamentaux sur lesquels repose l'action du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

L'auteur a réussi à recueillir les principales données historiques dans le développement du Mouvement, dans celui du droit international humanitaire et de son principal promoteur, le CICR. Même si ce thème a déjà été abordé par beaucoup de spécialistes, le grand mérite de cet ouvrage est qu'il a été écrit pour être compréhensible au grand public, c'est-à-dire d'une façon simple et agréable à lire, ce qui permettra au lecteur d'avoir une meilleure connaissance du Mouvement et de ses composantes. Pour les millions de volontaires membres de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge,

ce livre apprend à garder toujours en mémoire l'initiative de leurs premiers dirigeants, mélange d'esprits visionnaires, idéalistes et grands pragmatiques, et d'excellents organisateurs, qui ont permis la création d'une œuvre qui continue, de nos jours, à inspirer plus de confiance et de crédibilité qu'aucune autre dans le monde. Une œuvre porteuse d'espoir pour de nombreux êtres humains dans les situations les plus difficiles et les plus imprévisibles.

**ADOLFO J. BETETA H.**  
Juriste au CICR

Michael A. Meyer and Hilaire McCoubrey (eds)  
**Reflections on Law and Armed Conflicts.  
The Selected Works on the Laws of War by the late  
Professor Colonel G.I.A.D. Draper, OBE**

Kluwer Law International, The Hague/Boston/London, 1998,  
XXX + 288 pages

This is a book devoted to an unforgettable man, his thought and the cause he defended: the protection of the individual in times of armed conflict. For those who knew Gerald Draper personally, it requires no justification. Reading him, and reading about him, we are flooded by memories and recollections. All those who met him were deeply impressed by the man and have stories about him which they never tire of telling; people were struck as much by the manner in which he said things as by what he had to say. In short, Gerald Draper was inseparable from his ideas, and for those who did not have the privilege of knowing him it is the great merit of the editors to have presented both the man we revered and his message.

Since there would be little point in attempting to summarize such a book, I would simply like to whet the reader's appetite.

History matters very much in international relations, sometimes too much. Many of Draper's writings are about history, the history of legal constraints in warfare. The first item in this collection explains how Christianity inherited the old Roman doctrine of just and pious war after the emperor Constantine converted to the Christian faith and granted it official recog-